



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.05.2020 Bulletin 2020/20

(51) Int Cl.:
A47B 3/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **19207188.4**

(22) Date de dépôt: **05.11.2019**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **ROANI, Corrado**
26210 Manthes (FR)
• **PERNET, Jean-Noël**
01430 Condamine la Doye (FR)

(74) Mandataire: **Chevalier, Renaud Philippe et al**
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(30) Priorité: **08.11.2018 FR 1860268**

(71) Demandeur: **Lafuma Mobilier SAS**
26140 Anneyron (FR)

(54) **PIÈCE D'ARTICULATION POUR TABLE**

(57) L'invention porte principalement sur une pièce d'articulation (5) pour table (1), configurée pour permettre la rotation d'un plateau (2) d'une table (1) par rapport au moins un piètement (3, 4) de la table (1), la pièce d'articulation (5) comprenant au moins une première partie (51) et une deuxième partie (52), la première partie (51) de la pièce d'articulation (5) étant configurée pour être mobile en rotation par rapport à la deuxième partie (52) entre au moins une position d'usage et une position de

stockage caractérisée en ce que la pièce d'articulation (5) comprend au moins une butée d'amortissement (6) agencée au moins partiellement entre la première partie (51) et la deuxième partie (52) de la pièce d'articulation (5), au moins une portion (61) de la butée (6) étant configurée pour être en appui contre la deuxième partie (52) lorsque la première partie (51) est dans sa position d'usage.

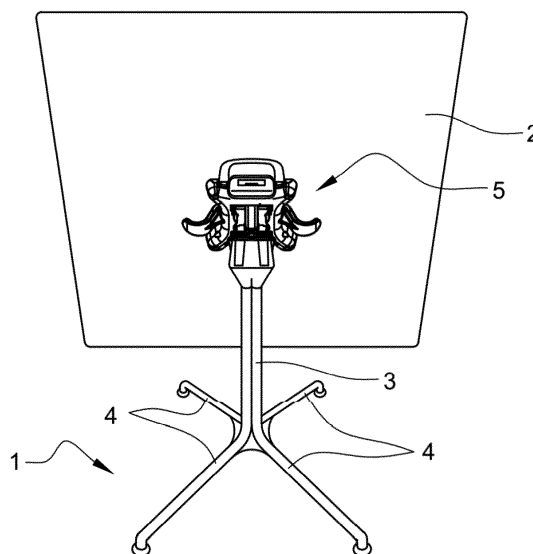


Fig. 2

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

[0001] L'invention concerne le domaine technique du mobilier et particulièrement au domaine des tables. Plus précisément, l'invention porte sur les tables dont le plateau est mobile par rapport au piètement de ladite table.

[0002] Classiquement, on entend par table toute pièce de mobilier comprenant une surface plane dite « plateau », destinée à être à l'horizontale dans son usage principal, le plateau reposant sur un piètement comprenant un ou plusieurs pieds.

ARRIERE PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

[0003] Certaines tables sont équipées d'une articulation permettant la rotation du plateau de sensiblement 90° par rapport au piètement de la table de sorte que le plateau s'étend à la verticale. Grâce à cette fonctionnalité, les tables peuvent être stockées et rangées avec un encombrement réduit dans une première position dans laquelle le plateau est à la verticale et être utilisées conventionnellement dans une deuxième position, dans laquelle le plateau est à l'horizontale. Cette fonctionnalité, est particulièrement avantageuse pour les commerces ayant besoin d'un nombre conséquent de tables mais nécessitant après service, de ranger ces tables rapidement et facilement avec le moins d'encombrement possible.

[0004] L'articulation de ces tables est généralement placée entre le plateau et le piètement et comprend, comme une charnière, une première partie fixée au plateau et une deuxième partie fixée au piètement, les deux parties étant reliées par un axe pivot. Cette articulation est très souvent sollicitée et peut s'user. En outre, lors du pivotement du plateau d'une position à l'autre, le plateau claque contre le piètement, ce qui l'abîme fortement.

OBJET DE L'INVENTION

[0005] L'invention a pour but de remédier à tout ou partie des inconvénients précités et notamment à fournir une articulation pour table permettant d'éviter l'usure prématurée du plateau.

[0006] À cet effet, l'invention a pour objet une pièce d'articulation pour table, ladite pièce d'articulation étant configurée pour permettre la rotation d'un plateau d'une table par rapport à un piètement de la table, la pièce d'articulation comprenant au moins une première partie destinée à être fixée sur le plateau de la table, et une deuxième partie destinée à être fixée sur le au moins un piètement de la table, la première partie de la pièce d'articulation étant configurée pour être mobile en rotation par rapport à la deuxième partie selon un axe pivot, la première partie se mouvant entre au moins une position d'usage dans laquelle la première partie est en regard de la deuxième partie et une position de stockage dans

laquelle la première partie s'étend dans une direction sécante, et préférentiellement perpendiculaire, à la deuxième partie, caractérisée en ce que la pièce d'articulation comprend au moins une butée d'amortissement agencée partiellement entre la première partie et la deuxième partie de la pièce d'articulation, au moins une portion de la butée étant configurée pour être en appui contre la deuxième partie lorsque la première partie est dans sa position d'usage.

[0007] Avantageusement, au moins une portion de la butée permet l'amortissement du pivotement de la première partie de la position de stockage vers la position d'usage. Ainsi, le plateau sur lequel est fixé la première partie est moins sujet à des risques d'usure dus aux claquages éventuels du plateau contre le piètement lorsque ce dernier est rabattu en position d'usage.

[0008] Selon une caractéristique de l'invention, la butée d'amortissement est réalisée déformable élastiquement et est préférentiellement réalisée en élastomère.

[0009] Selon une caractéristique de l'invention, la première partie de la pièce d'articulation comprend une première face orientée vers la deuxième partie et une deuxième face destinée à être solidarisée au plateau d'une table, la deuxième face de la première partie de la pièce d'articulation comprenant un logement dans lequel la butée d'amortissement est logée.

[0010] Selon une caractéristique de l'invention, le logement comprend au moins un évidement traversant débouchant sur la première face de la première partie et sur la deuxième partie de la pièce d'articulation.

[0011] Selon une caractéristique de l'invention, la butée d'amortissement comprend au moins une patte de butée débouchant sur la première face de la première partie et configurée pour coopérer avec la deuxième partie afin d'amortir la rotation de la première partie en position de stockage. Cette fonctionnalité permet d'ajouter des frottements et donc d'amortir le plateau lorsqu'il se positionne en position de stockage. Avantageusement, la patte de butée est conformée pour s'insérer au moins partiellement dans un évidement prévu dans le logement de la première partie et débouchant sur la première face de la première partie.

[0012] Selon une caractéristique de l'invention, la butée d'amortissement comprend en outre deux extensions symétriques débouchant sur la première face de la première partie. Ces extensions sont configurées pour créer des frottements sur l'axe pivot de sorte que quelle que soit la position dans laquelle se trouve la première partie par rapport à la deuxième partie, la première partie est maintenue en position, même en position intermédiaire.

[0013] Selon une caractéristique de l'invention, les extensions sont préférentiellement symétriques par rapport à un axe longitudinal médian de la butée.

[0014] Par ailleurs, ces extensions sont conformées pour se loger au moins partiellement dans chacune dans un évidement prévu dans le logement de la première partie. Une portion extrême des extensions débouche sur la première face de la première partie.

[0015] Selon une caractéristique de l'invention, la butée d'amortissement comprend en outre au moins un ergot débouchant sur la première face de la première partie et configuré pour rattraper le jeu entre la première partie et la deuxième partie de la pièce d'articulation et pour maintenir en contrainte la première partie sur la deuxième partie lorsque la première partie est en position d'usage.

[0016] Avantageusement, le au moins un ergot est une bande transversale dont seulement les extrémités débouchent sur la première face de la première partie.

[0017] Alternativement, la butée comprend deux ergots opposés et symétriques par rapport à un axe longitudinal médian de la butée, les deux ergots débouchant au moins partiellement sur la première face de la première partie.

[0018] Selon une caractéristique de l'invention, la pièce d'articulation comprend au moins un verrou mobile en translation logé partiellement dans la première partie de la pièce d'articulation, le verrou mobile étant configuré pour bloquer la pièce d'articulation en position de stockage et/ou en position d'usage.

[0019] Selon une caractéristique de l'invention, la butée d'amortissement comprend au moins deux plots débouchant sur la première face de la première partie et configurés pour amortir l'enclenchement et le désenclenchement du verrouillage de la position de la pièce d'articulation.

Ces plots permettent d'éviter l'usure prématurée du verrou et son claquage en butée dans la première partie de la pièce d'articulation.

[0020] Avantageusement, les plots sont agencés en butée dans des évidements du verrou mobile afin d'amortir la translation du verrou mobile lorsque ce dernier est en butée pour verrouiller la position de la pièce d'articulation et lorsque ce dernier est en butée pour déverrouiller la position de la pièce d'articulation.

[0021] Avantageusement, une portion supérieure des plots est logée dans des évidements traversants du logement de la première partie débouchant sur la première face de la première partie.

[0022] Selon une caractéristique de l'invention, la deuxième partie comprend en outre au moins une portion biseautée en forme de pente configurée pour l'accostage du verrou dans la première partie de la pièce d'articulation.

[0023] Selon l'invention, la pièce d'articulation comprend une première poignée ménagée sur la première partie de la pièce d'articulation. Cette poignée permet le soulèvement de la table et facilite son transport.

[0024] Selon l'invention, la pièce d'articulation comprend au moins un porte-accessoire s'étendant de manière saillante par rapport à la première partie. Le porte-accessoire est avantagement positionné sur la première partie de la pièce d'articulation.

Le porte-accessoire permet de tenir des accessoires sous le plateau en position d'usage.

[0025] Préférentiellement, la pièce d'articulation com-

prend deux portes-accessoire symétriques par rapport à un axe longitudinal médian de la première partie de la pièce d'articulation.

[0026] L'invention porte également sur une table comprenant un plateau, au moins un piètement, caractérisée en ce que la table comprend au moins une pièce d'articulation selon l'une quelconque des revendications précédentes, la première partie de la pièce d'articulation étant solidarisée au plateau et la deuxième partie de la pièce d'articulation étant solidarisée au piètement.

[0027] Avantagement, lorsque le plateau de la table est d'une longueur déterminée, il est avantageux que la table comprenne deux pièces d'articulation chacune associée à une portion de piètement.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0028] L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation selon la présente invention, donné à titre d'exemple non limitatif et expliqué avec référence aux figures schématiques annexées. Les figures schématiques annexées sont listées ci-dessous :

- La figure 1 est une vue en perspective d'une table de format simple selon l'invention en position d'usage,
- La figure 2 est une vue en perspective de la table représentée en figure 1 en position de stockage,
- La figure 3 est une vue en perspective d'une table de format double selon l'invention en position d'usage,
- La figure 4 est une vue en perspective de la table représentée en figure 3 en position de stockage,
- La figure 5 est une vue éclatée en perspective d'une pièce d'articulation selon l'invention,
- La figure 6 est une vue de dessus de la pièce d'articulation selon l'invention,
- La figure 7 est une vue de dessous de la pièce d'articulation selon l'invention,
- La figure 8 est une vue de côté de la pièce d'articulation selon l'invention, en position d'usage verrouillée,
- La figure 9 est une vue en coupe selon l'axe A-A représenté en figure 8,
- La figure 10 est une vue de côté de la pièce d'articulation selon l'invention, en position d'usage déverrouillée,
- La figure 11 est une vue en coupe selon l'axe C-C représenté en figure 10,
- La figure 12 est une vue de côté de la pièce d'articulation selon l'invention, en position intermédiaire,
- La figure 13 est une vue en coupe selon l'axe D-D représenté en figure 12,
- La figure 14 est une vue de côté de la pièce d'articulation selon l'invention, en position d'usage verrouillée,
- La figure 15 est une vue en coupe selon l'axe F-F

représenté en figure 14.

DESCRIPTION DETAILLEE

[0029] La table 1 selon l'invention est représentée aux figures 1 à 4 selon deux formats différents. En format simple aux figures 1 et 2 et au format double en figures 3 et 4. La différence entre ces deux formats est le piètement et le nombre de pièces d'articulation. La description ci-après décrira une pièce d'articulation applicable à n'importe quel format de table 1 selon l'invention.

[0030] La table 1 selon l'invention comprend un plateau 2 articulé sur un piètement 3 comprenant une pluralité de pieds 4, comme illustré aux figures 1 à 4. A cet effet, la table 1 selon l'invention comprend une pièce d'articulation 5 comme illustrée aux figures 2 et 4. La pièce d'articulation 5 étant configurée pour permettre l'articulation du plateau 2 par rapport au piètement 3.

[0031] Pour une table 1 de format simple, illustrée aux figures 1 et 2, une seule pièce d'articulation 5 est nécessaire et préférentiellement positionnée au centre du plateau 2. Pour une table 1 de format double, illustrée aux figures 3 et 4, deux pièces d'articulation 5 sont nécessaires disposées chacune sur un côté du plateau et sensiblement centrée sur un axe longitudinal médian du plateau 2.

[0032] Quel que soit le format de la table 1, la description détaillée de la pièce d'articulation 5 s'applique en référence aux figures 5 à 15.

[0033] Selon l'invention, la pièce d'articulation 5, comme illustrée notamment aux figures 5 à 7, comprend au moins une première partie 51 destinée à être fixée sur le plateau 2 et une deuxième partie 52 destinée à être fixée sur le piètement 3 ou le ou les pieds 4. La deuxième partie 52 est préférentiellement emmanchée sur le piètement 3 ou le ou les pieds 4 de la table 1, comme illustré aux figures 2 et 4.

[0034] La première partie 51 est mobile en rotation selon un axe pivot 53, par rapport à la deuxième partie qui est fixe, comme il sera décrit en référence aux figures 8 à 15. Dans l'exemple illustré en figure 5, la deuxième partie 52 comprend un logement 52a conformé pour loger l'axe pivot 53.

[0035] La première partie 51 est mobile entre au moins une position d'usage illustrée en figures 1, 3, 8 à 11 et une position de stockage illustrée en figures 2, 4, 14 et 15.

[0036] En position d'usage, la première partie 51 est en regard de la deuxième partie 52 et plus particulièrement superposée à la deuxième partie 52 et en appui contre cette dernière notamment à cause du poids du plateau 2 qui avec la gravité appuie sur la première partie transmettant les efforts à la deuxième partie 52 les transmettant elle-même au piètement 3. En position d'usage, le plateau 2 est positionné à l'horizontale, comme visible en figures 1 et 3.

[0037] En position de stockage, la première partie 51 s'étend dans une direction sécante, et préférentiellement perpendiculaire, à la deuxième partie 52. Dans cette po-

sition de stockage, le plateau 2 est à la verticale, comme visible en figures 2 et 4.

[0038] Selon l'invention, la pièce d'articulation 5 comprend au moins une butée d'amortissement 6 agencée partiellement entre la première partie 51 et la deuxième partie 52 de la pièce d'articulation 5, comme illustrée à la figure 7. Ainsi, au moins une portion (61, 62, 63, 64) de la butée 6 étant configurée pour être en appui contre la deuxième partie 52 lorsque la première partie 51 est dans sa position d'usage.

[0039] Comme on peut le voir aux figures 5 à 7, la première partie 51 de la pièce d'articulation 5 comprend une première face 51a orientée vers la deuxième partie 52 et une deuxième face 51b destinée à être solidarisée au plateau 2 et comprenant un logement 51c dans lequel la butée 6 d'amortissement est logée, comme illustré en figure 6.

[0040] Comme visible notamment en figures 5 et 7, le logement 51c comprend au moins un évidement traversant (71, 72, 73, 74) débouchant sur la première face 51a de la première partie 51 et donc débouchant sur la deuxième partie de la pièce d'articulation 52.

[0041] Selon l'invention, la butée d'amortissement comprend au moins une patte de butée 61, illustrée notamment en figure 5, débouchant sur la première face 51a de la première partie comme illustré en figure 7. La au moins une patte de butée 61 est configurée pour coopérer avec la deuxième partie 52 afin d'amortir la rotation de la première partie 51 en position de stockage. En outre cette patte de butée 61 est conformée pour s'insérer au moins partiellement dans un évidement 71 prévu dans le logement 51c de la première partie 51 et débouchant sur la première face 51a de la première partie 51, comme visible aux figures 6 et 7.

[0042] Comme illustré en figure 5, la butée 6 d'amortissement comprend en outre deux extensions 62 symétriques par rapport à un axe longitudinal médian de la butée d'amortissement. Ces extensions 62 débouchent sur la première face 51a de la première partie 51 et sont configurées pour créer des frottements sur l'axe pivot 53 de sorte que quelle que soit la position dans laquelle se trouve la première partie 51 par rapport à la deuxième partie 52, la première partie 51 est maintenue en position, même en position intermédiaire comme illustré en figures 12 et 13.

[0043] Par ailleurs, ces extensions 62 sont conformées pour se loger au moins partiellement dans chacune dans un évidement 72 prévu dans le logement 51c de la première partie 51. Une portion extrémale des extensions débouche sur la première face 51a de la première partie 51, comme illustré en figure 7.

[0044] Comme illustré en figure 5, la butée 6 d'amortissement comprend en outre au moins un ergot 63 débouchant partiellement sur la première face 51a de la première partie 51 et configuré pour rattraper le jeu entre la première partie 51 et la deuxième partie 52 de la pièce d'articulation 5 et pour maintenir en contrainte la première partie 51 sur la deuxième partie 52 lorsque la première

partie est en position d'usage. Avantageusement, le au moins un ergot 63 est une bande transversale dont seulement les extrémités débouchent sur la première face 51a de la première partie 51, dans des évidements traversants 73, comme illustré en figure 7.

[0045] Comme illustré en figure 5, la butée 6 d'amortissement comprend au moins deux plots 64 débouchant sur la première face 51a de la première partie 51, configurés pour amortir l'enclenchement et le désenclenchement du verrouillage de la position de la pièce d'articulation.

Avantageusement, les plots 64 sont logés dans des évidements traversants 74 débouchant sur la première face 51a de la première partie 51 et venant en butée dans des évidements 84 du verrou mobile 8 afin d'amortir la translation du verrou mobile 8 lorsque ce dernier est en butée pour verrouiller la position de la pièce d'articulation 5 et lorsque ce dernier est en butée pour déverrouiller la position de la pièce d'articulation 5, comme illustré en figure 7.

[0046] Selon l'invention, la pièce d'articulation 5 comprend une première poignée 54 ménagée sur la première partie 51 de la pièce d'articulation 5. Cette poignée permet le soulèvement de la table 1 et facilite son transport, comme illustré aux figures 2, 4 à 15.

[0047] Selon l'invention, la pièce d'articulation 5 comprend au moins un porte-accessoire 55 s'étendant de manière saillante par rapport à la première partie. Le porte-accessoire 55 est avantageusement positionné sur la première partie 51 de la pièce d'articulation 5. Préférentiellement, la pièce d'articulation 5 comprend deux portes-accessoire 55 symétriques par rapport à un axe longitudinal médian de la première partie 51 de la pièce d'articulation 5.

[0048] Selon une caractéristique de l'invention, la pièce d'articulation 5 comprend au moins un verrou 8 mobile en translation logé partiellement dans la première partie 51 de la pièce d'articulation 5, le verrou 8 mobile étant configuré pour bloquer la pièce d'articulation 5 en position de stockage et/ou en position d'usage, comme illustré en figure 5. Selon l'invention, le verrou 8 comprend une poignée 81 conformée pour se loger sensiblement dans la poignée 54 de la pièce d'articulation 5, comme illustré aux figures 5, 8 à 15.

[0049] Dans l'exemple illustré en figure 5, la deuxième partie 52 comprend en outre au moins une portion biseautée 52b en forme de pente configurée pour l'accostage du verrou 8 dans la première partie 51 de la pièce d'articulation 5 et en particulier l'accostage des portions extrémales 82 du verrou 8, illustrées en figure 5.

[0050] Les figures 8 à 15 illustrent les principales positions de la pièce d'articulation 5. En particulier, en figures 8 et 9, la première partie 51 est en position d'usage verrouillée : le verrou 8 bloquant la position d'usage. En figures 10 et 11, la première partie 51 est toujours en position d'usage mais déverrouillée, la poignée 81 du verrou 8 est actionnée sollicitant alors un ressort 83 permettant le dégagement des portions extrémales 82 du

verrou 8. En figures 12 et 13, la première partie 51 est en position intermédiaire entre la position d'usage et la position de stockage. En figures 14 et 15, la première partie 51 est en position de stockage dans laquelle la première partie 51 est sensiblement perpendiculaire à la deuxième partie 52. Le verrou étant relâché et donc verrouillant cette position.

[0051] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux figures annexées. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Pièce d'articulation (5) pour table (1), ladite pièce d'articulation (5) étant configurée pour permettre la rotation d'un plateau (2) d'une table (1) par rapport à un piètement (3) de la table (1), la pièce d'articulation (5) comprenant au moins une première partie (51) destinée à être fixée sur le plateau (2) de la table (1), et une deuxième partie (52) destinée à être fixée sur le piètement (3) de la table (1), la première partie (51) de la pièce d'articulation (5) étant configurée pour être mobile en rotation par rapport à la deuxième partie (52) selon un axe pivot (53), la première partie (51) se mouvant entre au moins une position d'usage dans laquelle la première partie (51) est en regard de la deuxième partie (52) et une position de stockage dans laquelle la première partie (51) s'étend dans une direction sécante, et préférentiellement perpendiculaire, à la deuxième partie (52), la pièce d'articulation (5) comprenant au moins une butée d'amortissement (6) agencée partiellement entre la première partie (51) et la deuxième partie (52) de la pièce d'articulation (5), au moins une portion (61) de la butée (6) étant configurée pour être en appui contre la deuxième partie (52) lorsque la première partie (51) est dans sa position d'usage, **caractérisée en ce que** la première partie (51) de la pièce d'articulation (5) comprend une première face (51a) orientée vers la deuxième partie (52) et une deuxième face (51b) destinée à être solidarisée au plateau (2) d'une table (1), la deuxième face (51b) de la première partie (51) de la pièce d'articulation (5) comprenant un logement (51c) dans lequel la butée d'amortissement (6) est logée.
2. Pièce d'articulation selon la revendication 1, dans laquelle la butée d'amortissement (6) est réalisée déformable élastiquement et est préférentiellement réalisée en élastomère.
3. Pièce d'articulation selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, dans laquelle le logement (51c) comprend au moins un évidement traversant (71,

72, 73, 74) débouchant sur la première face (51a) de la première partie (51) et sur la deuxième partie (52) de la pièce d'articulation (5).

4. Pièce d'articulation selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, dans laquelle la butée d'amortissement (6) comprend au moins une patte de butée (61) débouchant sur la première face (51a) de la première partie (51) et configurée pour coopérer avec la deuxième partie (52) afin d'amortir la rotation de la première partie (51) en position de stockage. 5
10
5. Pièce d'articulation selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans laquelle la butée d'amortissement (6) comprend en outre au moins un ergot (63) débouchant sur la première face (51a) de la première partie (51) et configuré pour rattraper le jeu entre la première partie (51) et la deuxième partie (52) de la pièce d'articulation (5) et pour maintenir en contrainte la première partie (51) sur la deuxième partie (52) lorsque la première partie (51) est en position d'usage. 15
20
6. Pièce d'articulation selon la revendication 1 à 5, dans laquelle la butée d'amortissement (6) comprend en outre deux extensions (62) débouchant sur la première face (51a) de la première partie (51) configurées pour créer des frottements sur l'axe pivot (53) de sorte que quelle que soit la position dans laquelle se trouve la première partie (51) par rapport à la deuxième partie (52), la première partie (51) est maintenue en position, même en position intermédiaire. 25
30
7. Pièce d'articulation selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, comprenant au moins un verrou mobile (8) en translation logé partiellement dans la première partie (51) de la pièce d'articulation (5), le verrou mobile (8) étant configuré pour bloquer la pièce d'articulation (5) en position de stockage et/ou en position d'usage. 35
40
8. Pièce d'articulation selon la revendication 7, dans laquelle la butée d'amortissement (6) comprend au moins deux plots (64) débouchant sur la première face (51a) de la première partie (51), les plots (64) sont configurés pour amortir l'enclenchement et le désenclenchement du verrouillage de la position de la pièce d'articulation. 45
50
9. Table (1) comprenant un plateau (2), au moins un piètement (3, 4), **caractérisée en ce que** la table (1) comprend au moins une pièce d'articulation (5) selon l'une quelconque des revendications précédentes, la première partie (51) de la pièce d'articulation (5) étant solidarisée au plateau (2) et la deuxième partie (52) de la pièce d'articulation (5) étant solidarisée au piètement (3, 4). 55

Fig. 1

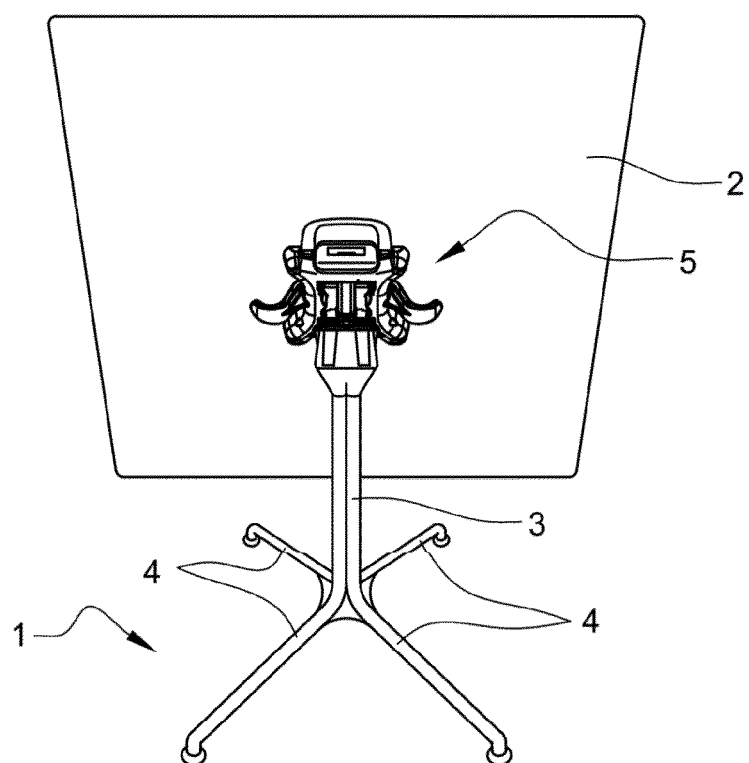
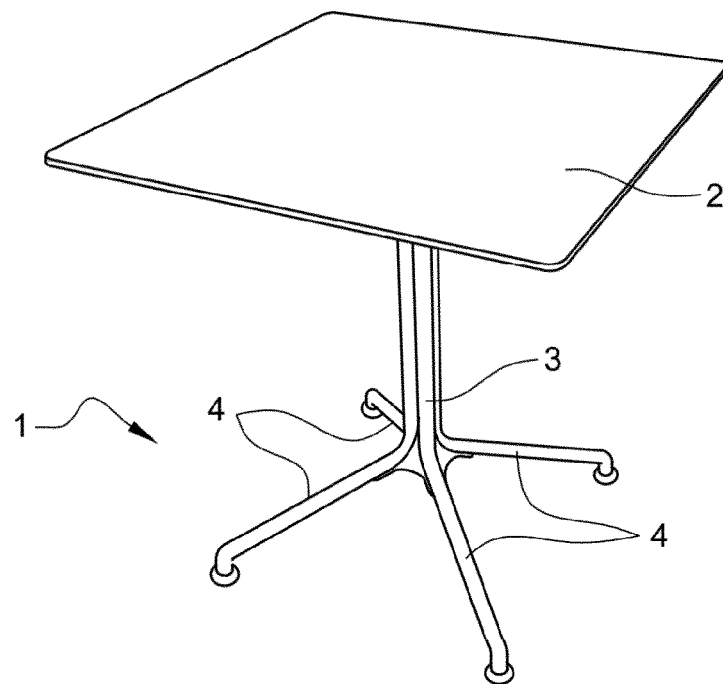


Fig. 2

Fig. 3

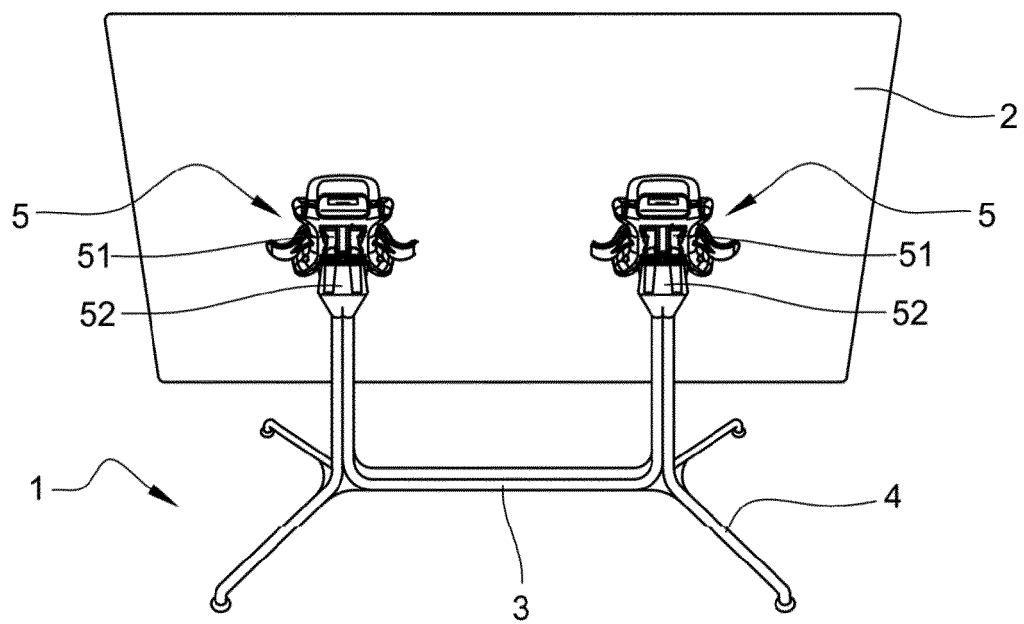
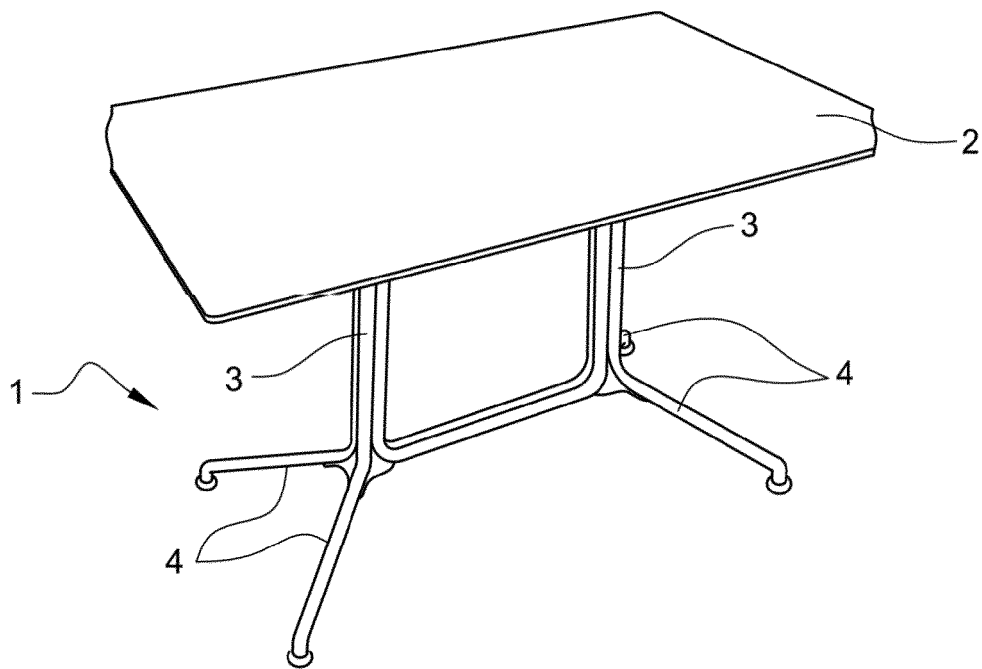


Fig. 4

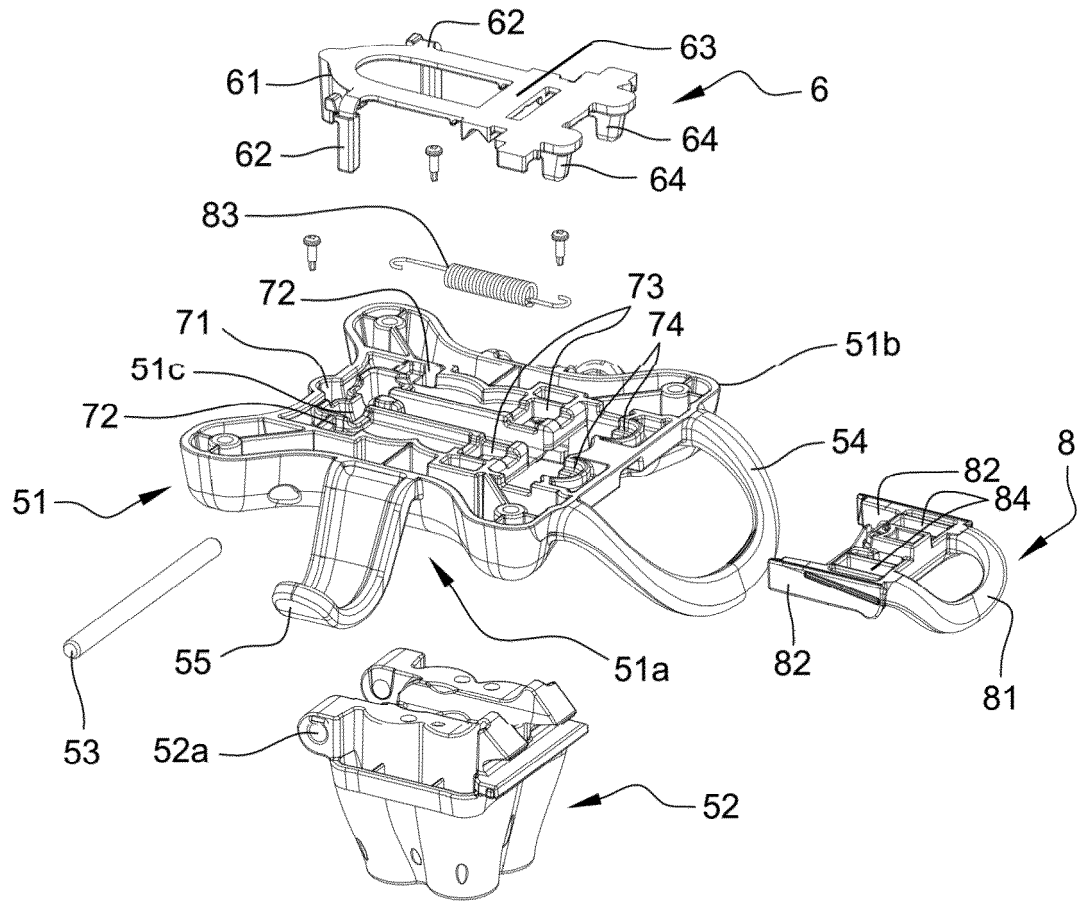


Fig. 5

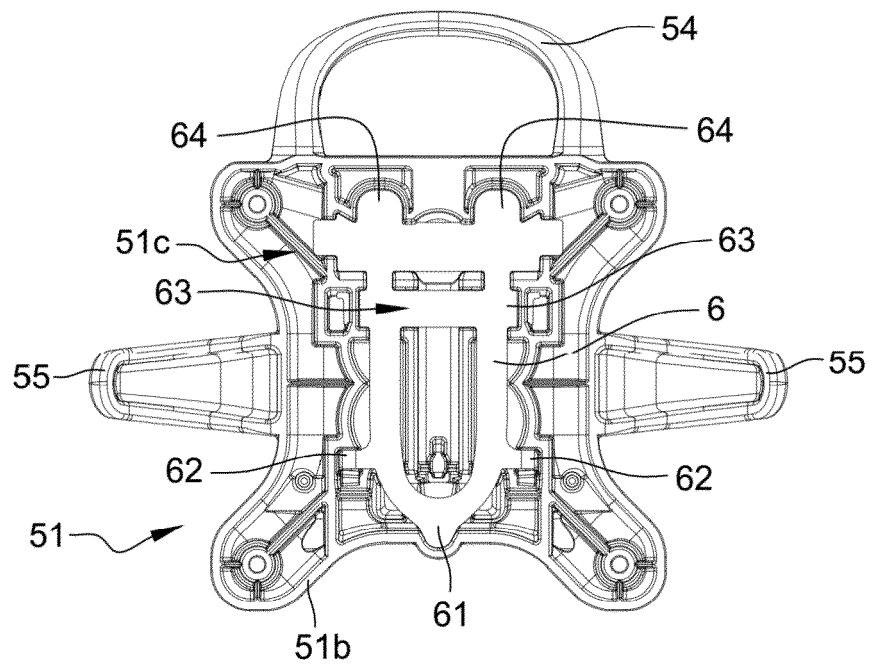


Fig. 6

Fig. 7

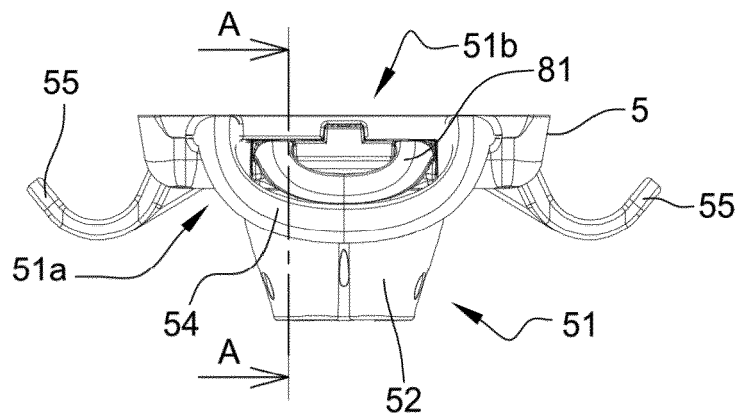
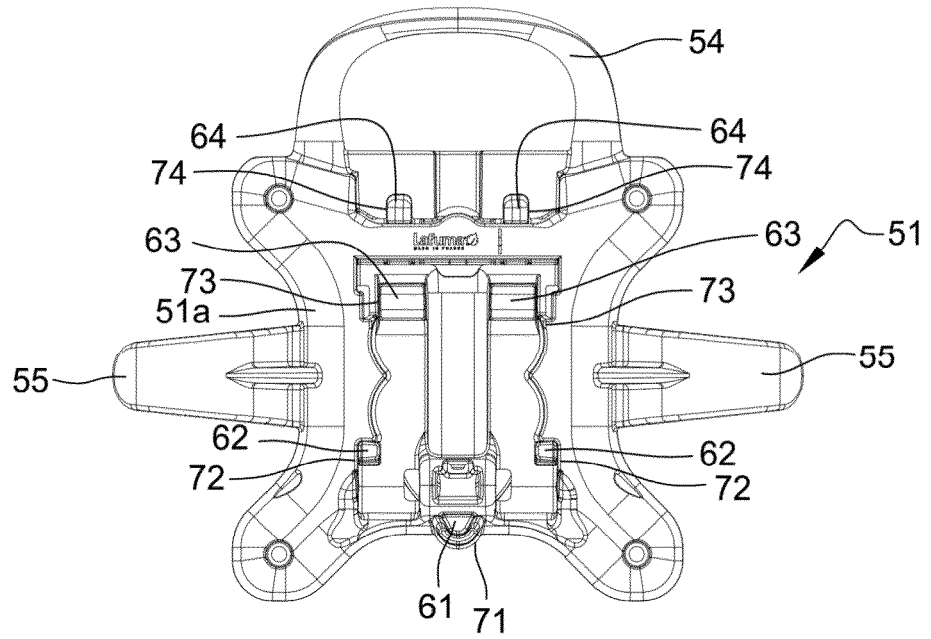


Fig. 8

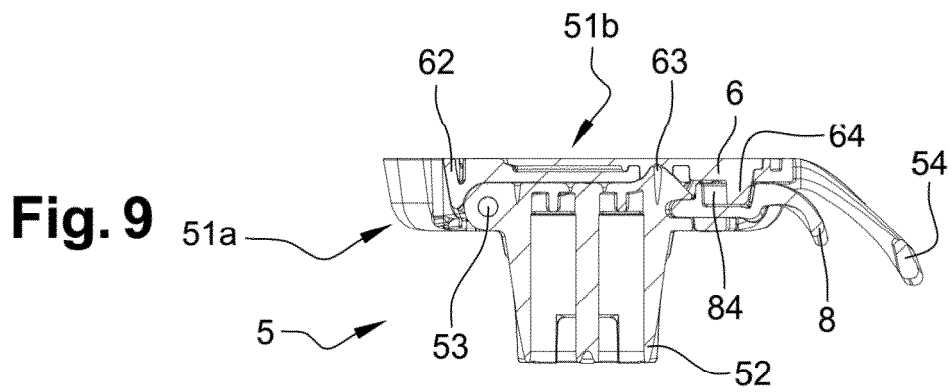


Fig. 9

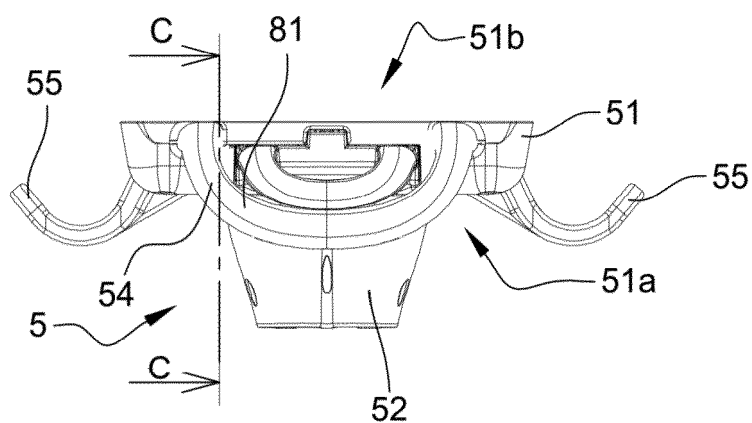


Fig. 10

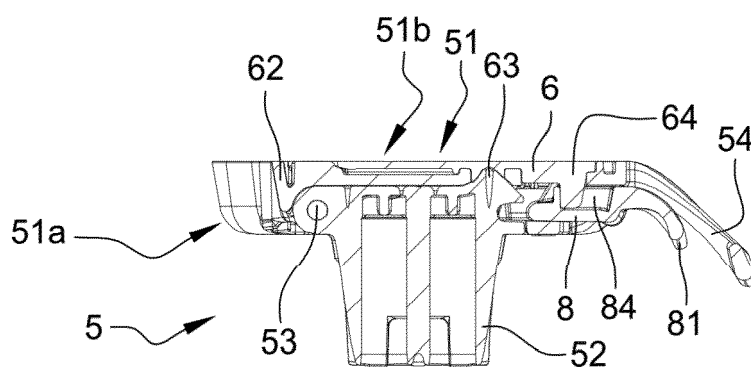


Fig. 11

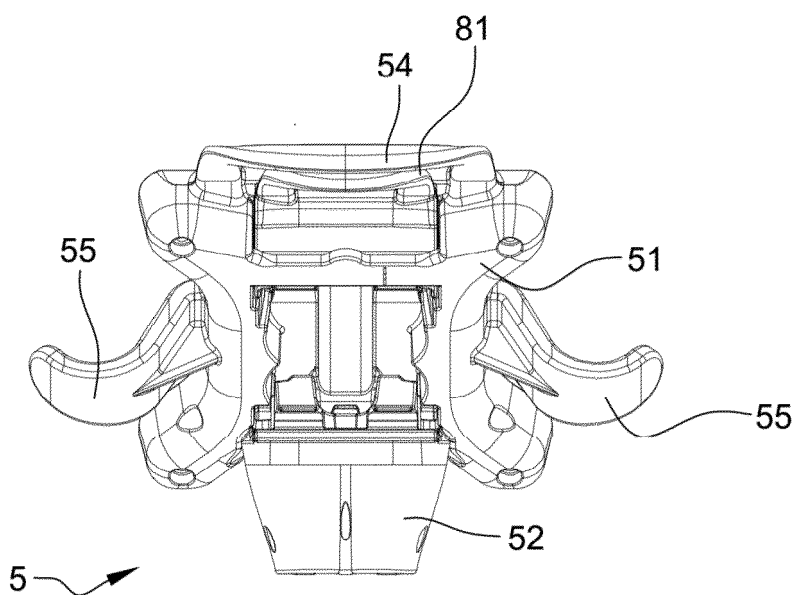


Fig. 12

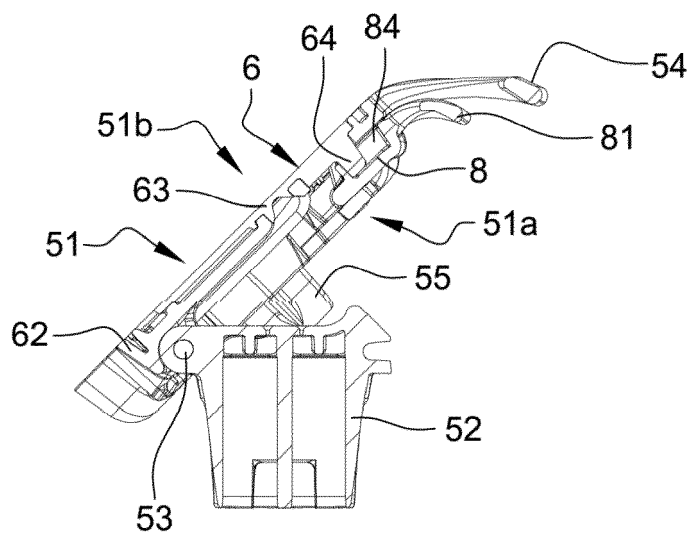


Fig. 13

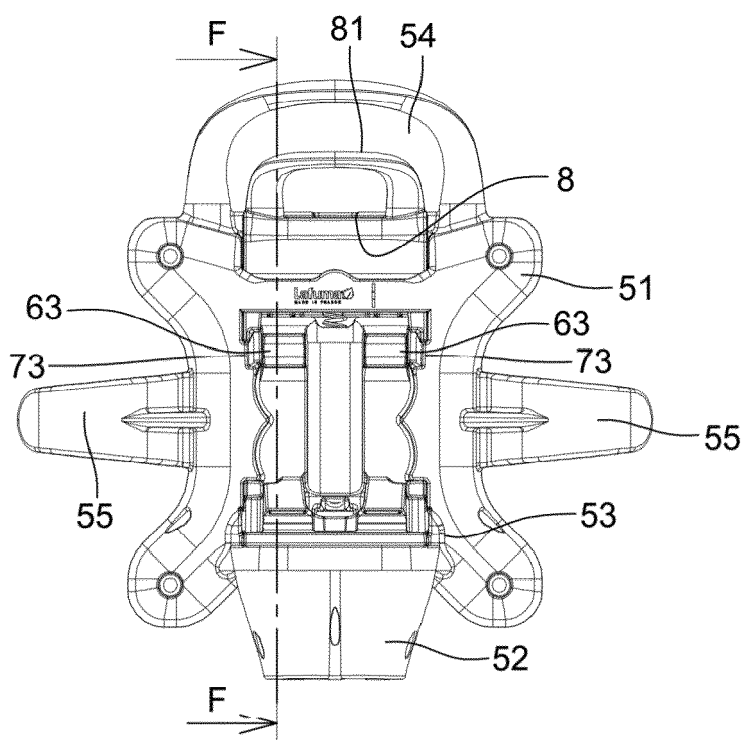


Fig. 14

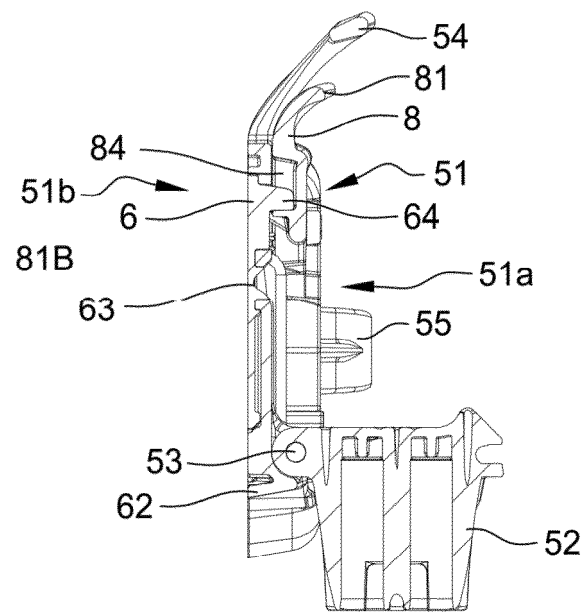


Fig. 15



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 19 20 7188

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 20 2014 101396 U1 (VON DER MÜHLEN ROLAND [DE]) 17 avril 2014 (2014-04-17) * alinéa [0032] * * figures 1-2,5-6 *	1-9	INV. A47B3/08
A	DE 20 2006 003535 U1 (VON DER MUEHLEN ROLAND [DE]) 13 juillet 2006 (2006-07-13) * alinéa [0026] * * figures 1-2,4-5 *	1-9	
A	DE 20 2012 102372 U1 (VON DER MUEHLEN ROLAND [DE]) 21 août 2012 (2012-08-21) * alinéa [0028] * * figures 1,2,4-5,9-11 *	1-9	
A	US 5 354 027 A (COX LEWIS D [US]) 11 octobre 1994 (1994-10-11) * colonne 3, ligne 50 - ligne 62 * * figures 1-3,6 *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B E05D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		27 novembre 2019	Bitton, Alexandre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 20 7188

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-11-2019

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 202014101396 U1	17-04-2014	AUCUN	
DE 202006003535 U1	13-07-2006	DE 202006003535 U1 EP 1829461 A2	13-07-2006 05-09-2007
DE 202012102372 U1	21-08-2012	AUCUN	
US 5354027 A	11-10-1994	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82